

Ainsi les dépenses d'Ontario diminuent pendant qu'elles augmentent à Québec. Il faut soixante et cinq employés et \$122,467 de plus à Québec qu'à Ontario pour faire fonctionner le gouvernement. Il y a à Québec sept ministres ; il n'y en a que cinq à Ontario. Ceux de Québec reçoivent \$25,750, ceux d'Ontario seulement \$16,800, ou \$8,900 de moins. La législature, y compris le Conseil Législatif, coûte à Québec \$146,337, elle ne coûte à Ontario que \$81,885 ou \$64,452 de moins. L'indemnité des Députés et des Conseillers Législatifs est à Québec \$55,800 et seulement \$37,900 à Ontario où il n'y a pas de Conseil Législatif. Les députés reçoivent à Québec \$600 par session et \$450 seulement à Ontario. Dans le Nouveau-Brunswick, ils reçoivent \$6 par jour pendant la durée de la session et seulement \$4 à la Nouvelle-Ecosse. Inutile de multiplier les chiffres. Ceux-ci suffisent pour faire voir avec quelle extravagance les affaires sont conduites dans la Province de Québec et pour expliquer comment la Province d'Ontario peut assister toutes les entreprises de chemins de fer, faire des octrois pour faciliter l'égoût des savannes, et pour défricher les terres publiques et y établir des colons, construire une résidence pour son Lieutenant-Gouverneur, ériger des asiles pour les sourds et muets, et avoir en outre des placements à intérêt au montant de \$2,242,665, pendant que la Province de Québec n'a en caisse qu'une somme insuffisante pour payer les intérêts qu'elle doit, et qu'elle peut à peine terminer les quelques prisons commencées avant la Confédération.

Il est vrai que la Législature de Québec pendant les deux dernières sessions a garanti des subsides en argent et des octrois de terres considérables pour favoriser la construction de chemins à lisses et de voies ferrées, dans différentes parties de la Province. L'effet de ces mesures ne s'est pas encore fait sentir sur les finances du pays et si toutes les voies projetées se construisent, elles ne feront qu'aggraver la situation financière en créant de nouvelles charges au montant d'environ \$500,000 et en privant le pays d'une de ses principales sources de revenus, ses terres publiques.

Nous n'entendons pas blâmer ces mesures, qui, nous le croyons, sont propres à développer les ressources du pays, et si nous les signalons ce n'est que pour faire voir l'incurie et l'imprévoyance du gouvernement qui, en face d'un déficit annuel considérable, de charges additionnelles créées pour un avenir prochain et une diminution probable de revenus, au lieu d'appliquer l'économie la plus rigoureuse dans l'administration publique, ne trouve rien de mieux à faire que d'imposer des taxes nouvelles sur les procédés judiciaires, et des charges sur les colons